Collectif de **Dé**fense de la **Va**llée de la **D**heune

COMPLEMENT AU CAHIER D'ACTEUR

DÉCLARATION au nom du Collectif de Défense de la Valée de la Dheune

Nous remercions la Commission du Débat Public pour sa disponibilité et son professionnalisme. Il est heureux que la loi prévoie cette occasion d'impliquer chacun dans le processus de décision et nous espérons que son action ne s'arrêtera pas au milieu du gué.
Bien entendu, il faut « marcher avec son temps » MAIS pas n'importe comment et à n'importe quel prix !
Nous ne pouvons ni cautionner, ni accepter un projet construit sur des bases si incertaines et si fragiles.
Au cours du processus du Débat, les déficiences suivantes ne nous ont pas permis de nous forger une opinion favorable au projet :

- **Le retard et le déficit d'information des habitants des communes concernées qui n'a été que partiellement comblé en fin de processus;**
- **Le regroupement artificiel de 3 expressions de besoin « voyageur » distinctes et du besoin « fret » en un patchwork peu lisible et surdimensionné;**
- **La faiblesse des expressions de besoin et l'absence d'études de marché indépendantes dûment quantifiées et placées dans le contexte d'une vision d'avenir plus large, couvrant l'ensemble des modes (nouveaux) de transport, au-delà du ferroviaire, nous sommes confrontés à un plaidoyer « pro domo » pour le train, forcément partial ;**
- **La prise en compte de coûts dépassés (2012) et l'absence de prise en compte de nombreux postes de dépenses, notamment en matière de travaux et d'indemnisations diverses ;**
- **La performance socio-économique négative du projet et de ses composantes, y compris le fret si l'on tient compte du coût de la régénération préalable, d'une hypothèse de la demande prudente pour le fret et de la sous-estimation générale des coûts du projet ;**
- **Il est regrettable que ce projet d' «avenir» (?) ne soit pas fondé sur une vision plus étayée du fonctionnement prospectif des territoires, sur une prise en compte pertinente de l'impact des nouvelles technologies et sur une anticipation plus élaborée des modèles de circulation des hommes et des marchandises à horizon 2025 ou 2030 !**

Avant d'adhérer à un projet, il faut en être informé complètement, à heure et à temps, le comprendre et en mesurer tous les avantages et inconvénients. Nous sommes loin du compte.
Merci de votre patiente attention.

L'insuffisance de temps de parole lors de la CLÔTURE DU DÉBAT PUBLIC n'a pas permis de terminer cette déclaration, en voici la fin, essentielle à la compréhension de notre position ! Parole monopolisée par les promoteurs du projet (Etat, Région, Communautés Urbaines, …) et le Maître d'Ouvrage SNCF (Rapport sur les sujets : Régénération et alternative CUCM) et trop peu de temps pour les «questions réponses» et le dialogue avec les habitants. Les habitants, comme d'habitude, continuent donc à être frustrés et ont le sentiment de ne pas être écoutés.

Toutefois, plusieurs points positifs !

- **La clôture du Débat Public ne marque pas la fin de nos efforts pour faire valoir notre point de vue et nos droits, au contraire ! Ils se poursuivront non seulement jusqu'à la prise de décision sur l'arrêt ou la poursuite du projet (fin août 2017) et au-delà, pendant toute la période de déroulement de l'enquête d'utilité publique !**
- **La présidente de la CPDP, Madame Ilaria Casillo, nous annonce que nous bénéficierons de l'appui d'un(e) « Garant(e) » pour assurer l'équité d'une réelle concertation entre les Promoteurs, le Maître d'Ouvrage, les Elus et les habitants des communes concernées ;**
- **Dans ce contexte nous nous proposons de formuler nos attentes concernant la suite du processus :**
  - **Des expressions de besoin <u>distinctes</u> (trois « voyageurs » et une « fret »), plus professionnellement étayées par des études plus complètes et chiffrées ;**
  - **Un relevé systématique des <u>IMPACTS</u> majeurs (au-delà des cas de Mesvres, Les Morins et La Sapinette, entre autres), l'évaluation des nuisances diverses qui en découlent et une réelle concertation entre <u>toutes les parties, les élus jouant cette fois un rôle actif d'appui à leurs administrés !</u>**
  - **Une actualisation des coûts du projet reflétant non seulement l'effet de l'inflation des coûts de travaux à 2022 à tout le moins, mais aussi les conséquences financières chiffrées de certaines problématiques techniques lourdes (par exemple : compatibilité du parc des matériels roulants actuels !), les estimations des travaux principaux et des dédommagements probables résultant du relevé des <u>IMPACTS</u> ci-dessus ;**

  - **La prise en compte, objective et sur des bases comparables, de l'étude complémentaire sur la « Régénération de la ligne Nevers-Chagny » et de l'alternative proposée par la CUCM.**
  - **Enfin, il nous paraît erroné de décider d'un projet de cette ampleur sans le replacer dans le contexte d'une <u>vision</u> globale indépendante et professionnelle, au-delà du seul chemin de fer, de la manière dont les hommes et les marchandises se déplaceront dans la Région Bourgogne Franche-Comté à horizon 2025-2030 à tout le moins !**

    Il en va de même pour l'usage des technologies (par exemple : motrices nouvelles développées par Alstom fonctionnant à l'hydrogène et sans électrification !), les modes de circulation et comportements nouveaux (Google Cars, divers modes de partage de moyens de transport individuels ou collectifs, etc.).

Du point de vue de l'Association Codevad, c'est à ce prix que les bilans socio-économiques des sous-projets et alternatives ainsi que du projet global doivent être évalués pour qu'une décision opposable à tous puisse être prise.

CoDéVaD

Collectif de défense de la Vallée de la Dheune

Collectif de **Dé**fense de la **Va**llée de la **D**heune

Cette **A**ssociation a pour objet la défense des intérêts matériels, environnementaux, humains et moraux des riverains de la voie ferrée Chagny-Nevers Centre Europe Atlantique (Projet global VFCEA) des localités de Torcy, Ecuisses, Le Breuil et Saint Julien sur Dheune ainsi que les autres communes concernées par le projet.

Elle est habilitée à représenter ses adhérents, collectivement ou individuellement, auprès des différents intervenants dans le projet global VFCEA et dans la réalisation de l'électrification de la ligne Chagny-Nevers et auprès de l'exploitant et des utilisateurs de celle-ci.

Contact :

Mairie d'Écuisses
Rue du 19 Mars 1962
71210 ÉCUISSES
Tél : 06 34 53 50 22
codevad71@gmail.com
site : en cours de réalisation